

HC
115
A25262314
industrie
meuble

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL SUITE AUX
RECOMMANDATIONS DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR

L'INDUSTRIE CANADIENNE DU MEUBLE



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada



Canada

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
AUX RECOMMANDATIONS DU
GROUPE CONSULTATIF
SUR
L'INDUSTRIE CANADIENNE DU MEUBLE

Mai 1979

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction	1
 <u>PARTIE I</u>	
Réponse du gouvernement aux recommandations du groupe consultatif - aperçu	3
 <u>PARTIE II</u>	
Réponses détaillées aux recommandations du groupe consultatif	1
Généralités	5
Protection contre les importations	6
Exportations	8
Impôts	9
Législation	11
Expansion de l'industrie	12
Législation en matière de main-d'oeuvre et formation	13
Transport	16
Approvisionnements du gouvernement	17
Ministère de l'Industrie et du Commerce	18
 <u>ANNEXE I</u>	
Liste des participants du Groupe consultatif de l'industrie canadienne du meuble	

INTRODUCTION

En février 1978, les premiers ministres du Canada ont mis sur pied un processus de consultation sur les mesures à prendre pour améliorer la performance et les perspectives de l'économie canadienne dans les secteurs de la transformation, de la construction et du tourisme. Vingt-trois groupes de travail, composés de représentants du secteur privé, du monde du travail et des milieux universitaires, furent formés. Des représentants des gouvernements provinciaux et territoriaux furent également invités à participer au travail de ces groupes. Au mois d'août 1978, chaque groupe de travail avait terminé une série de consultations et préparé un rapport sur l'état de l'industrie. Ces rapports furent soumis aux ministres fédéraux et provinciaux concernés, puis rendus publics. Ils couvraient un grand nombre de thèmes, et le gouvernement fédéral estime qu'ils sont des éléments très importants pour le développement de politiques industrielles sectorielles.

A la suite du travail effectué par les groupes de travail, un Comité de synthèse fut composé. Il comprenait, outre le président issu du secteur privé, cinq représentants du Congrès du travail du Canada, cinq représentants du patronat et un représentant du milieu universitaire. Ce comité, à partir des rapports des groupes de travail, a identifié les points de vue communs et recommandé des actions susceptibles à la fois de contribuer à la relance de l'économie en général et d'aider, en particulier, certaines industries. Le Comité de synthèse a présenté son rapport aux gouvernements en octobre 1978.

Les rapports des groupes de travail et du comité font le point sur les perspectives de croissance industrielle au cours des prochaines années. Deux objectifs en ressortent: améliorer la productivité et la position concurrentielle de l'industrie canadienne et créer des emplois permanents.

L'étude de ces rapports et des réponses du gouvernement a fait apparaître un certain nombre de thèmes majeurs formant un cadre dans lequel on peut insérer tant les recommandations du patronat et des syndicats que les réponses du gouvernement fédéral. Ces thèmes portent surtout sur les mesures permettant d'accroître la position concurrentielle de nos industries en misant sur nos points forts, de soutenir davantage les objectifs de développement économique régional, et de renforcer la coopération entre le gouvernement, le patronat et les syndicats.

Le gouvernement pense que, outre l'importance des gestes suscités par les rapports des groupes de travail et du Comité de synthèse, le processus de consultation qu'ont entamé le gouvernement et le secteur privé est tout aussi important. A ce point de vue, le gouvernement fédéral considère les résultats de ces consultations comme un cadre de travail très utile pour évaluer les politiques et les programmes existants, ainsi que pour en concevoir de nouveaux.

Un des engagements du gouvernement vis-à-vis du processus de consultation a été de répondre aux recommandations de chacun des vingt-trois groupes de travail, ainsi qu'à celles du Comité de synthèse. A cet égard, il a d'abord publié, en novembre 1978, un document intitulé: "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" puis, dans le budget du 16 novembre 1978, il a répondu aux recommandations portant sur les mesures fiscales. Enfin, le 21 février 1979, le gouvernement a publié sa réponse aux 46 recommandations formulées par le Comité de synthèse; il y endossait la grande majorité d'entre elles et exposait les mesures qu'il entendait prendre. Le présent document, "Réponse du gouvernement fédéral aux recommandations du Groupe de travail consultatif sur l'industrie canadienne du meuble", est l'un des 23 préparés par le fédéral pour faire connaître en détail sa réponse aux rapports des groupes de travail. Il devrait être perçu comme faisant partie du processus permanent de consultation.

Il est admis que la mise en place des politiques présentées dans ces réponses prendra, dans bien des cas, un certain temps et que quelques autres politiques devront encore faire l'objet d'études plus poussées. Le gouvernement continuera donc de répondre aux rapports des groupes de travail et croit que des consultations permanentes avec le patronat et les syndicats sur des problèmes précis qu'éprouvent les secteurs industriels sont un élément vital de la tâche à poursuivre. Enfin, il est conscient du fait que ses réponses aux recommandations ne sauraient satisfaire tous les participants de chaque groupe de travail. Dans un certain nombre de cas, des rapports minoritaires ont été présentés. Le gouvernement s'est engagé à tenir également compte des recommandations contenues dans ces rapports.

PARTIE I

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT AUX RECOMMANDATIONS DU GROUPE CONSULTATIF
APERÇU

Dans son rapport, le Groupe consultatif de l'industrie canadienne du meuble a souligné l'importance d'accroître sa part du marché canadien afin de pouvoir continuer à apporter une contribution importante à l'économie nationale. A cette fin, les recommandations proposées visent les objectifs suivants:

- Assurer que les règlements actuels soient appliqués avec rigueur aux biens importés;
- Réduire le niveau global d'imposition en appliquant certains dégrèvements d'impôt;
- Réduire le taux d'accroissement de la participation gouvernementale à la vie sociale et économique du Canada;
- Réduire les frais de transport relativement élevés des articles d'ameublement au Canada.
- Améliorer la position concurrentielle de l'industrie en lui offrant des stimulants pour la conception et la mise au point de nouveaux produits.

Le gouvernement fédéral reconnaît bien le rôle important que joue l'industrie au niveau de l'emploi en milieu rural et urbain, du traitement de nos matières premières et de la production de toute une gamme de produits de qualité à l'intention des consommateurs. C'est dans cette perspective qu'ont été considérées les réponses aux recommandations; le gouvernement a adopté des mesures positives en vue de créer un climat favorable à une saine expansion industrielle.

De fait, le gouvernement a déjà pris d'importantes mesures concrètes en vue d'améliorer l'application uniforme des normes à tous les produits vendus au Canada, qu'ils soient importés ou fabriqués au pays.

On a fait une étude approfondie des recommandations du Groupe sur la fiscalité; un certain nombre d'entre elles ont même été traitées dans le budget du 16 novembre 1978. Quant aux autres, elles seront assujetties à une évaluation continue et elles pourraient faire partie de budgets ultérieurs.

Les gouvernements fédéral et provinciaux s'intéressent beaucoup à la coordination et au chevauchement de leurs programmes. Lors de la réunion des Premiers ministres en novembre, on a convenu d'accorder priorité à une réduction du dédoublement des services. A cet égard, des mesures précises ont été prises dans le domaine de la protection de l'environnement et dans les secteurs où un accord pourra être convenu, la responsabilité d'appliquer les règlements fédéraux en matière d'environnement sera confiée aux gouvernements provinciaux. Au palier fédéral, on a créé le Conseil des ministres au Développement économique, dont la tâche est de coordonner les activités des divers ministères. En outre, le gouvernement s'assurera qu'il y ait consultations avec les parties en cause avant l'introduction de nouveaux règlements.

Dans le domaine du transport, le gouvernement a signalé que sa politique générale était de laisser les forces du marché déterminer le fret réduisant ainsi les écarts dans la structure tarifaire actuelle et rendant également les tarifs plus concurrentiels. Enfin, la Canadian Conference of Motor Transport Administrators continuera à examiner les problèmes liés au transport par camion.

Les programmes d'aide, comme le Programme d'expansion des entreprises, ont permis à de nombreux fabricants de meubles de restructurer leur entreprise de façon à devenir plus efficace et à profiter davantage des possibilités qu'offre le marché. Cependant, le gouvernement s'étant rendu compte que les programmes actuels ne répondaient pas pleinement aux besoins de l'industrie du meuble, fait actuellement l'examen de mesures d'aide éventuelles qui s'appliqueraient directement au secteur du meuble.

On trouvera à l'Annexe I la liste des membres du groupe consultatif de l'industrie du meuble. Il faut remarquer que les représentants syndicaux ont exprimé leur dissidence.

La section suivante présente les réponses du gouvernement à chacune des recommandations du groupe consultatif.

PARTIE II

RÉPONSES DÉTAILLÉES AUX RECOMMANDATIONS DU GROUP CONSULTATIF

GÉNÉRALITÉS

1. Recommandation

"Nous recommandons l'adoption d'une attitude positive concernant le soutien à apporter à tous les secteurs de l'industrie du meuble."

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le document "Un nouveau pas vers la croissance industrielle" récemment publié traduit la position du gouvernement à cet égard.

"Le rôle que joue le gouvernement en influant sur l'orientation de l'activité industrielle au Canada fait depuis longtemps l'objet d'une controverse. L'organisation de l'industrie canadienne, le degré d'appartenance étrangère, la taille des marchés canadiens, la concurrence avec les pays étrangers et le rôle du gouvernement face au développement industriel dans les principaux pays avec lesquels nous avons des échanges commerciaux, tous ces éléments réunis se prêtent peu à de simples solutions. Toutefois, un principe de base s'impose: c'est l'entreprise privée qui constitue le moyen de trouver les possibilités économiques et de les transformer en une activité productive.

Les gouvernements peuvent contribuer à cerner certaines possibilités, à assurer un milieu propice à l'initiative privée et, dans certains cas, ils peuvent assumer une partie du risque. Mais c'est l'entreprise elle-même qui figure au premier rang dans l'économie canadienne.

Il faut ensuite que les politiques et les programmes de développement industriel des gouvernements soient suffisamment souples pour répondre à l'évolution rapide des circonstances et des contraintes du marché. Les principes de planification normative des gouvernements dans le domaine du développement industriel, aussi favorables qu'ils peuvent sembler à certains, risquent sérieusement d'être trop rigides et d'entraîner une mauvaise répartition des ressources. Par définition, pour être concurrentielle, l'industrie doit répondre à la demande des marchés nationaux et mondiaux. Dans un même temps, les politiques et programmes des gouvernements doivent respecter les exigences des entreprises et des divers secteurs de l'économie.

Un grand nombre de mesures ont été prises par le gouvernement fédéral ces derniers temps, faisant suite aux orientations fournies par les Premiers Ministres en février dernier pour améliorer le climat de la croissance économique et du développement industriel. Plusieurs d'entre elles ont été adoptées suite aux recommandations faites par les vingt-trois comités sectoriels. D'autres initiatives préfiguraient l'exercice de consultation.

Ces mesures sont essentiellement des lignes de conduite générales ou structurelles. Elles touchent notamment la lourdeur des rouages gouvernementaux, le développement économique et l'aide apportée sur le plan de l'infrastructure, l'impôt, la protection de l'environnement, le transport, le commerce, la concurrence et les achats, etc.

2. Recommandation

"Nous recommandons de minimiser les fluctuations dans la valeur de notre dollar par rapport au dollar américain en tenant compte des facteurs économiques, de façon à maintenir une position concurrentielle."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Après avoir étudié la question, le gouvernement maintient sa politique de laisser les facteurs économiques déterminer la valeur du dollar canadien.

3. Recommandation

"Nous appuyons le programme fédéral "Magasinons à la canadienne", que nous jugeons valable."

Réponse du gouvernement (accord)

Dans le cadre de son activité, le ministère de l'Industrie et du Commerce a institué un programme d'achat chez soi.

PROTECTION CONTRE LES IMPORTATIONS

4. Recommandation

"Nous recommandons une révision de la Loi anti-dumping de façon à la rendre plus efficace et plus facile à appliquer."

5. Recommandation

"Nous recommandons que soit exercé un contrôle sévère et constant sur les prix de vente des principaux exportateurs étrangers."

6. Recommandation

"Nous recommandons un assouplissement des règlements ayant pour but de restreindre le champ d'application des droits compensateurs."

Réponse du gouvernement (No. 4 accord de principe)
(No. 5 et 6 accord partiel)

En regard des recommandations 4 et 6 proposées par le groupe d'étude sur l'industrie du meuble, le gouvernement s'engage à agir rapidement à l'égard des importations préjudiciables à notre économie, en fonction de nos droits et nos obligations sur le plan international. Ses efforts dans ce domaine consisteront notamment

- a) à améliorer la mise en application d'importantes mesures favorables à l'économie déjà prises par le Ministère des Finances, le Tribunal anti-dumping et Revenu Canada, sur le plan des lois relatives à l'anti-dumping et aux droits compensateurs;
- b) à poursuivre l'établissement de méthodes internes efficaces et la mise en application de règlements et de lois relatives aux importations préjudiciables à l'économie en prenant en considération les changements résultant de négociations commerciales multilatérales, travaux qui relèveront de Revenu Canada et des ministères des Finances et de l'Industrie et du Commerce.

Nous serions heureux de recevoir les idées et les propositions de l'industrie relatives à l'administration des procédures touchant les lois anti-dumping et les droits compensateurs.

En ce qui concerne la recommandation 5, les données sur les prix de vente des principaux exportateurs étrangers sont dans de nombreux cas vérifiées par le ministère de l'Industrie et du Commerce et Revenu Canada. Par contre une surveillance complète et constante des prix de vente serait pratiquement impossible sur le plan administratif.

7. Recommandation

"Nous recommandons que les règlements relatifs aux biens produits au Canada, notamment le certificat de l'ACNOR exigé pour l'éclairage intérieur des armoires, l'exigence relative à l'étiquetage des tissus, etc., s'appliquent également aux exportateurs étrangers."

Réponse du gouvernement (accord)

En vertu des lois provinciales (ACNOR) et fédérales (Loi sur l'étiquetage des textiles, Loi sur les produits dangereux), les normes doivent être appliquées avec autant de rigueur aux produits fabriqués au pays qu'à ceux qui sont importés. Par conséquent, le gouvernement appuie l'application uniforme des normes à tous les produits vendus au Canada, qu'ils soient de fabrication étrangère ou nationale.

Il se peut que des organismes provinciaux aient éprouvé certaines difficultés dans l'application uniforme des normes. Dans ces cas exceptionnels, on pourrait peut-être en arriver rapidement à une solution par le moyen de consultations entre les représentants des industries concernées et les autorités provinciales appropriées.

EXPORTATIONS

8. Recommandation

"Nous recommandons l'élaboration de programmes d'aide au design favorisant l'exportation adaptés à nos besoins et nous offrons notre collaboration à cet égard."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Modifier le programme d'aide au design industriel en vue de promouvoir les exportations, comme le recommande le groupe consultatif, entraînerait d'importantes révisions des critères actuels d'admissibilité. La question est actuellement à l'étude.

9. Recommandation

"Nous recommandons l'adoption de lois qui interdiraient aux sociétés étrangères de restreindre les exportations de leurs filiales canadiennes."

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement s'est prononcé sur cette question, du moins en partie, en apportant les modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions, notamment les articles 31.5 et 31.6 édictés en décembre, 1975. Il est cependant reconnu qu'il puisse y avoir encore certaines difficultés dans ce secteur et que cette question sera prise en considération comme il se doit.

IMPOTS

10. Recommandation

"Nous recommandons que la Loi de l'impôt sur le revenu soit amendée de façon à permettre de déduire du montant imposable les intérêts versés sur les hypothèques, ainsi que les taxes municipales."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Comme il le signale dans le budget du 16 novembre, le gouvernement conclut qu'une telle mesure fiscale serait régressive, qu'elle désavantagerait les locataires et que ses effets sur l'habitation, les marchés financiers et les taux d'intérêt seraient néfastes pour l'économie.

11. Recommandation

"Nous recommandons que les régimes enregistrés d'épargne-logement soient à nouveau applicables à l'achat de meubles."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Au départ le Régime enregistré d'épargne-logement visait à aider les jeunes couples à accumuler les fonds nécessaires pour l'achat d'une maison durant une période de forte inflation. C'est toujours le but de ce régime. Rétablir la clause relative aux meubles favoriserait injustement les autres biens durables de consommation et irait à l'encontre du principal objectif de ce programme.

12. Recommandation

"Nous recommandons que la taxe de vente fédérale soit perçue au niveau de détail afin de répartir plus également le fardeau de cette taxe entre les exportateurs étrangers et les fabricants canadiens."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes étudiera le rapport du groupe d'étude concernant les impôts sur les produits afin de recommander quelques modifications à la structure du système canadien d'impôt sur les produits. Le groupe d'étude fait de nombreuses recommandations précises en rapport avec les préoccupations exprimées par bon nombre de groupes de travail, notamment celui de l'industrie du meuble. Ce dernier a indiqué que la taxe de vente fédérale établit une "discrimination" entre les biens produits au pays et les importations. Le gouvernement décidera des mesures qui s'imposent lorsqu'il connaîtra le point de vue du comité permanent.

13. Recommandation

"Nous recommandons que l'abattement fiscal accordé aux fabricants sur leur inventaire soit augmenté de façon substantielle."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Le gouvernement reconnaît que l'utilisation des coûts historiques fausse la mesure du revenu en période d'inflation. Il est maintenant généralement admis que l'inflation non seulement contribue à gonfler les bénéfices à cause de la méthode PEPS (premier entré, premier sorti) d'évaluation des stocks et de l'amortissement du coût d'acquisition des actifs, mais diminue également les profits du fait que les conventions comptables ne reflètent pas l'abaissement du coût réel des emprunts des entreprises en période d'inflation.

Lorsque l'on tient compte à la fois des effets de l'inflation sur l'emprunt et des conséquences des amortissements accélérés, du crédit d'impôt à l'investissement et de la correction de 3 pour cent des stocks, le niveau global de l'impôt canadien sur les sociétés ne diffère guère de ce qu'il serait avec un système complet d'indexation. Enfin, vu la nécessité de conserver la stabilité du régime fiscal, il faut donc se montrer prudent lors de l'établissement d'un système complet d'indexation. Par ailleurs, il faudrait tenir compte de nombreux facteurs, notamment, les modifications au fardeau fiscal de secteurs particuliers (à la hausse ou à la baisse), la complexité du régime fiscal, l'interaction entre l'impôt sur les corporations et l'impôt personnel et l'harmonisation du régime fiscal du Canada avec ceux des autres pays.

Le gouvernement continuera cependant d'appuyer la mise au point d'un système convenable d'indexation dans le secteur privé, en raison de l'importance d'informations exactes sur les activités des entreprises pour le bon fonctionnement de l'économie et de la possibilité que la connaissance de ces renseignements permettra une répartition plus équitable du fardeau fiscal des sociétés entre les secteurs.

14. Recommandation

"Nous recommandons que les gouvernements provinciaux prennent soin de réduire au maximum les effets perturbateurs résultant de l'augmentation des taxes provinciales."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Cette question a été soumise aux gouvernements provinciaux qui se prononceront à ce sujet.

LÉGISLATION

15. Recommandation

"Nous recommandons qu'on ne promulgue, pendant trois ans, aucune loi commerciale, afin d'accorder un temps d'assimilation et d'adaptation aux lois en vigueur."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Les demandes d'intervention gouvernementale dans de nombreux domaines empêchent l'acceptation de cette recommandation particulière. Cependant, comme on le signale dans la réponse à la recommandation no. 17, le gouvernement s'est engagé à examiner le processus de réglementation.

16. Recommandation

"Nous recommandons qu'au moment d'élaborer de nouvelles lois visant directement l'industrie du meuble, le gouvernement nous consulte afin d'étudier les possibilités d'autoréglementation et de déterminer les répercussions éventuelles sur notre position concurrentielle."

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le Conseil du trésor donnera des directives aux ministères afin qu'ils consultent, au stade de détermination du problème, les parties intéressées aux nouveaux règlements relatifs à la sécurité,

à la santé et à l'équité si de tels mécanismes ne sont pas encore utilisés ou n'existent pas dans des cas d'urgence ou des situations inhabituelles.

17. Recommandations

"Nous recommandons qu'on fasse une nette distinction entre les juridictions fédérale et provinciales, afin d'éliminer les chevauchements qui ont cours dans certains secteurs."

Réponse du gouvernement (accord)

La responsabilité de relever et d'éliminer tout chevauchement qui pourrait exister au niveau de certains programmes du gouvernement fédéral et des provinces a été confiée au Bureau des relations fédérales-provinciales. A cette fin, le bureau demande à chaque ministère chargé d'un programme fonctionnel d'examiner ses activités du point de vue de la participation provinciale et de mettre fin à toute possibilité de chevauchement.

En outre, dans un premier temps, le Conseil des ministres au développement économique prépare actuellement un répertoire des programmes d'aide à l'industrie du gouvernement fédéral afin d'en arriver, selon son mandat, à harmoniser et à rationaliser ces programmes.

18. Recommandation

"Nous recommandons un assouplissement des restrictions visant le brûlage des déchets de bois, afin d'éliminer le gaspillage d'énergie qui résulte de cette opération."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Un certain nombre d'initiatives ont été prises récemment aux niveaux du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour améliorer la conservation de l'énergie industrielle et pour accroître l'utilisation des rebuts comme combustible. On a reconnu le besoin d'étudier, de façon constante, les demandes connexes relatives à l'évacuation de substances dans l'atmosphère pour réduire au minimum les effets négatifs possibles sur la production.

19. Recommandation

"Nous recommandons que les compagnies de pâtes et papiers accordent aux scieries de bois dur l'accès aux limites de coupe, afin de réduire la perte et le gaspillage de matière première."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Ce domaine relève des gouvernements provinciaux et les questions portant sur ce sujet ou se rapportant aux ressources forestières seront soumises au Conseil canadien des ministères des Ressources et de l'Environnement.

EXPANSION DE L'INDUSTRIE

20. Recommandation

"Nous recommandons que nos associations élaborent des programmes visant à améliorer la compétence de nos gestionnaires en matière de commercialisation et de finances."

Réponse du gouvernement (accord)

Le gouvernement prévoit des mesures destinées à aider l'industrie du meuble dans la mise en oeuvre des programmes de perfectionnement des cadres en vue de relever le niveau de compétence en finance et en commercialisation dans l'industrie. Entre temps, le gouvernement effectue une étude sur la pertinence de tous les programmes de formation des cadres.

21. Recommandation

"Nous recommandons que l'établissement de programmes visant la création de nouveaux produits s'applique plus directement à notre industrie et nous offrons notre collaboration à cet égard."

Réponse du gouvernement (accord du principe)

Le gouvernement étudie présentement des mesures d'aide éventuelles susceptibles de répondre de plus près aux besoins particuliers de l'industrie du meuble.

LÉGISLATION EN MATIÈRE DE MAIN-D'OEUVRE ET FORMATION

22. Recommandation

"Nous recommandons que le gouvernement procède à une nouvelle affectation des fonds actuellement consacrés au perfectionnement de la main-oeuvre, de façon à accorder plus d'importance à la formation à l'usine et à la formation en cours d'emploi."

Réponse du gouvernement (accord)

Bien que les ententes fédérale-provinciales en matière de formation ne permettent pas de procéder immédiatement à une nouvelle affectation des fonds entre les cours en institutions et la formation à l'usine ou la formation en cours d'emploi, le gouvernement a déjà entrepris des démarches en vue d'accorder des fonds supplémentaires aux programmes de formation en industrie. Par conséquent, dans l'établissement de sa stratégie en matière d'emploi pour les années 80, le gouvernement:

- a) cherchera des moyens qui permettront d'accorder plus d'importance à la formation en industrie en tenant compte de la rentabilité de la formation et de la qualité de la formation spécialisée;
- b) continuera d'accorder la priorité aux programmes visant une formation hautement spécialisée, notamment aux programmes élargis d'apprentissage;
- c) cherchera les moyens d'utiliser les fonds accordés pour les programmes d'apprentissage dans le but de régler certains problèmes comme le maintien de la formation durant les périodes de ralentissement économique;
- d) se préparera à répondre aux propositions patronales et syndicales visant à procéder à une enquête conjointe sur les différents types de formation en industrie qui requièrent davantage la participation du secteur privé.
- e) examinera la possibilité d'inclure dans ses programmes la formation des supérieurs directs et des enseignants subalternes.

23. Recommandation

"Nous recommandons que les commissions des accidents du travail provinciales ou leurs équivalents soient restructurés, de façon à réduire considérablement leurs fardeaux administratifs et alors diminuer substantiellement leurs coûts d'opération."

Réponse du gouvernement

Cette question a été soumise aux gouvernements provinciaux qui se prononceront à ce sujet.

24. Recommandation

"Nous recommandons que la Loi sur l'assurance-chômage soit amendée, de façon à ce qu'elle devienne effectivement une assurance contre le chômage et non une simple alternative."

Réponse du gouvernement (accord)

Après avoir entendu les vues de plusieurs organismes incluant celles du mouvement syndical qui s'opposait à des changements au régime d'assurance-chômage, le gouvernement a introduit cinq modifications à la Loi sur l'assurance-chômage (Bill C-14). Ces mesures sont destinées à réduire l'utilisation abusive du programme, à encourager les travailleurs à adopter des habitudes de travail plus stables et à participer plus longtemps à la population active. Les nouvelles mesures comprennent des conditions plus sévères d'admissibilité pour ceux qui réclament plus d'une fois au cours d'une période de 52 semaines; l'établissement de conditions d'admissibilité additionnelles pour une personne qui devient ou redevient membre de la population active; une augmentation de la rémunération assurable minimale (20 heures de travail par semaine seront maintenant requises pour que ce travail soit assurable); une réduction des prestations hebdomadaires, le montant ne dépassant pas 60% de la rémunération moyenne; le recouvrement de prestations versées à des personnes à revenu élevé.

25. Recommandation

"Nous appuyons la position adoptée lors de la conférence des premiers ministres voulant que les gouvernements prennent l'initiative en matière de limitation des salaires. Nous recommandons également que le droit de grève soit retiré au secteur public."

Réponse du gouvernement (accord partiel)

Lors de la conférence fédérale-provinciale des premiers ministres tenue à Ottawa du 13 au 15 février 1978, il a été entendu que la rémunération globale des employés du secteur public devrait être l'équivalent de la rémunération versée dans le secteur privé. Il a été convenu d'établir un mécanisme d'échange de renseignements relatifs à la rémunération entre les gouvernements ainsi que de poursuivre les consultations ayant trait aux pratiques dans ce domaine important.

Le gouvernement a adopté des lois qui ont pour but de porter les niveaux de rémunération du secteur public à ceux du secteur privé. Ces lois sont destinées non seulement à rendre les salaires des secteurs public et privé à peu près équivalents mais également à empêcher que les salaires du secteur public retardent sur ceux du

secteur privé et défavorisent les fonctionnaires. Pour ce qui est des salaires dans le secteur public, le gouvernement continuera à se reposer principalement sur le processus de la négociation collective.

26. Recommandation

"Nous recommandons l'adoption de lois consacrant le droit au travail."

Réponse du gouvernement (désaccord)

On signale la position adoptée par le comité d'examen relativement au rôle des syndicats et de la négociation collective au sein du secteur industriel au Canada. De fait, "Le droit au travail", dans la mesure où il nuit à la négociation collective dans les industries où il y a des syndicats, irait à l'encontre même de la position adoptée par le Comité d'examen.

27. Recommandation

"Nous recommandons que la législation concernant le salaire minimum suive les tendances de l'industrie au lieu de donner le ton dans le domaine et qu'elle tienne compte des différences dans les régions et dans l'industrie à travers tout le Canada."

Réponse du gouvernement

Puisque cette question relève des provinces, on l'a soumise aux gouvernements provinciaux qui se prononceront à ce sujet.

TRANSPORT

28. Recommandation

"Nous recommandons un assouplissement des règlements relatifs au camionnage, afin de permettre le transport des marchandises dans les deux sens."

Réponse du gouvernement (accord de principe)

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux de concert avec l'industrie du transport, continueront à favoriser, par le biais des organisations existantes (Canadian Council of Motor Transport Administrators), le transport des marchandises "dans les deux sens", entre les provinces.

29. Recommandation

"Nous recommandons l'établissement d'un tarif tonne par mille uniforme pour tout le Canada, afin d'éliminer les inégalités du présent système."

30. Recommandation

"Nous recommandons que les tarifs pour chargements complet et minimum soient ramenés à un niveau comparable à celui des tarifs en vigueur aux États-Unis."

Réponse du gouvernement (29. désaccord)
(30. désaccord)

Le gouvernement réaffirme son intention d'établir une politique générale qui permettrait aux forces du marché de déterminer les tarifs de transport. Lorsqu'il est jugé nécessaire, pour satisfaire à des objectifs socio-économiques, de transporter des marchandises à des tarifs non lucratifs, ou lorsque les dépenses relatives aux installations ou aux services n'ont pas un but commercial, les gouvernements devraient subventionner les pertes subies.

APPROVISIONNEMENTS DU GOUVERNEMENT

31. Recommandation

"Nous recommandons que le gouvernement fédéral interrompe ses programmes internes de design de meubles et achète les produits conçus et fabriqués par l'industrie."

Réponse du gouvernement (à l'étude)

Les lignes directrices actuelles relatives aux pratiques du gouvernement à l'égard des achats d'articles de bureau et d'ameublement seront examinées en tenant compte des intérêts de l'industrie; par la suite, les ministères et les organismes du gouvernement uniformiseront et regrouperont leurs achats dans la mesure du possible, au fil du temps, afin de favoriser aux maximum les économies d'échelle et l'expansion des sources d'approvisionnement canadiennes.

Le gouvernement fédéral a annoncé récemment une série de mesures qui dans leur ensemble constituent une "Politique nationale d'achat." Ces mesures comprennent un nouveau Fonds de développement des sources d'approvisionnement, qui est de l'ordre de \$25 millions pour sa première année d'exploitation. Le Fonds permettra de distribuer les sommes supplémentaires nécessaires pour aider les sociétés canadiennes à mettre au point leurs produits, particulièrement les articles de haute technologie, qui ne sont pas fabriqués actuellement au Canada. En raison du principe de

"meilleure utilisation des argents" dans la politique d'achat du gouvernement, il a été difficile de payer les coûts supplémentaires relatifs à la mise au point de produits canadiens comme sources d'approvisionnement. Le Fonds de développement des sources d'approvisionnement veut résoudre ce problème.

Le Fonds se trouve secondé par un nouveau "Système d'examen des achats" qui assure des consultations initiales avec l'industrie et une meilleure coordination au sein du gouvernement fédéral quant à la planification des achats plus importants du gouvernement. D'autres mesures dans le cadre de la politique prévoient un accroissement des bénéfices pour les fournisseurs du gouvernement qui contribuent à réaliser les objectifs d'expansion industrielle comme l'accroissement de l'emploi, des investissements, et de la croissance régionale. Le gouvernement augmentera de plus la valeur des contrats accordés dans les régions à chômage élevé; la composition de l'Office des normes du gouvernement canadien, jusqu'ici un organisme gouvernemental interne, sera élargie de façon à inclure des représentants de tous les niveaux du gouvernement, du monde des affaires, de la main-d'oeuvre et des groupes de consommateurs; un effort soutenu sera fait pour accorder à des sociétés canadiennes des contrats de sous-traitance, surtout à la petite entreprise et aux petites sociétés qui oeuvrent dans le domaine de la haute technologie; un effort particulier sera fait pour coordonner les politiques d'achat des gouvernements fédéral et provinciaux afin d'accroître au maximum l'incidence des achats gouvernementaux sur l'économie canadienne.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

32. Recommandation

"Nous recommandation que le Ministère soit restructuré de façon à établir une distinction entre l'industrie et le commerce car l'importance accordée à ce dernier a empêché le ministère de s'occuper efficacement de l'industrie."

Réponse du gouvernement (désaccord)

Dans le contexte actuel où l'on met constamment et fortement l'accent sur les mesures destinées à améliorer le rendement de l'industrie, le gouvernement estime qu'il vaut mieux maintenir une intégration cohésive de l'Industrie et du Commerce pour faciliter l'application des programmes récemment annoncés.

La création récente du Conseil de Ministres au Développement Économique aura pour effet de concentrer les efforts futurs du gouvernement afin de favoriser l'expansion industrielle.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS DU GROUPE CONSULTATIF DE L'INDUSTRIE
CANADIENNE DU MEUBLE

PRÉSIDENT J.W. Neufeld, Président et directeur général
Arconas Corporation
Mississauga (Ontario)

MEMBRES

A. DeFehr
Directeur général
A.A. DeFehr Furniture Manufacturing
Limited
Winnipeg (Manitoba)

G. Hankin
Vice-président
Hankin Furniture Industries Limited
Richmond (Colombie-Britannique)

R. Knoop
Professeur
Université Concordia
Montréal (Québec)

G. Laflamme
Président
South Shore Industries Limitée
Ste-Croix-de-Lotbinière
(Québec)

N. Mazin
Président
Goldcrest Furniture Limited
Toronto (Ontario)

B.R. McPherson
Président
The Gibbard Furniture Shops Limited
Napanea (Ontario)

*L.L. Munro
Président
Conseil régional
International Woodworkers of America
Vancouver (Colombie-Britannique)

B.F. Nadeau
Président
Nadeau & Nadeau Limitée
St-François de Madawaska
(Nouveau-Brunswick)

W.J. Phillips
Président
Cole Division
Litton Business Equipment Limited
Scarborough (Ontario)

J.A. Saint-Pierre
Président
Les Meubles Radisson Limitée
Montréal (Québec)

D.R. Savoy
Directeur
Finances et administration
Superior Steel Desk Manufacturing
Company Limited
Edmonton (Alberta)

L. Sklar
Président
Sklar Manufacturing Limited
Whitby (Ontario)

*D. Thériault
Vice-président
Union Internationale des
Remboureurs
Montréal (Québec)

G. Ubell
Président
ACME Bedding and Furniture Company
Winnipeg (Manitoba)

R.A. Warren
Président du Conseil d'administration
Simmons Limited
Mississauga (Ontario)

* Dissident

OBSERVATEURS

D. Barker
Ministère de l'Industrie et du
Commerce du Québec

K.M. Cambell
Association des fabricants de meubles
de l'Ontario
Mississauga (Ontario)

M.B. Levy
Ministère de l'Industrie et du
Commerce du Manitoba

J. Malko
Furniture West Inc.
Winnipeg (Manitoba)

P. Marceau
Ministère de l'Industrie et du
Commerce du Québec

G. Martin
L'Association des fabricants de
meubles du Québec Inc.
Montréal (Québec)

B. Mazer
Ministère de l'expansion économique
de la Colombie-Britannique

R.A. Volk
Ministère de l'Industrie et du
Commerce de la Saskatchewan

G.D. Wynd
Association canadienne des fabricants
d'équipement de bureau
Rexdale (Ontario)

P.A. York
Ministère de l'Industrie et du
Tourisme de l'Ontario

SECRÉTAIRE

P.A. Barker
Directeur général
Direction des textiles et des produits
de consommation
Ministère de l'Industrie et du Commerce
Ottawa (Ontario)

ON PEUT SE PROCURER D'AUTRES COPIES DE CE RAPPORT
EN FAISANT LA DEMANDE À:
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES
DIVISION DE L'IMPRESSION ET DE LA DISTRIBUTION
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE
OTTAWA, CANADA, K1A 0H5

ALSO PUBLISHED IN ENGLISH